Organisation mondiale de la Santé

CONSEIL EXÉCUTIF **EB134/14 Add.2**
Cent trente-quatrième session **21 janvier 2014**

Projet de décision proposé par le Secrétariat

EB134(x) Suivi de la Déclaration politique de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport du Secrétariat sur le suivi de la Déclaration politique de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles,[1]

1) a approuvé les neuf indicateurs relatifs au Plan d'action figurant dans le rapport de consultation avec les États Membres en vue d'achever les travaux sur l'ensemble limité d'indicateurs relatifs au Plan d'action mondial de l'OMS pour la lutte contre les maladies non transmissibles 2013-2020,[2] et a recommandé à la Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé de les adopter ;

2) a décidé de transmettre à la Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé pour examen le rapport de la réunion formelle des États Membres pour achever les travaux concernant le mandat de l'Équipe spéciale interorganisations pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, y compris la division des tâches et des responsabilités des fonds, programmes et institutions des Nations Unies ainsi que des autres organisations internationales ;[3]

3) a prié le Directeur général de convoquer une deuxième réunion formelle des États Membres avant la fin de mars 2014 en vue d'achever l'élaboration du mandat pour le mécanisme mondial de coordination pour la lutte contre les maladies non transmissibles, et de soumettre le rapport de cette réunion à la Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé pour examen ;[4]

= = =

[1] Document EB134/14.

[2] Voir le document EB134/14, annexe 4 et appendice.

[3] Voir le document EB134/14, annexe 3 et appendice.

[4] Voir le document EB134/14, annexe 2 et appendice.